

COUPLES BINATIONAUX

Les paparazzi d'Hortefeux flairent les petites culottes

Avant comme après leur mariage, les couples binationaux subissent des enquêtes sur la réalité de leur relation amoureuse. Aucun pan de leur vie privée n'est épargné, de leurs comptes bancaires à leurs parties de jambes en l'air.

En 2006, ils étaient 36 126 couples binationaux à se dire « oui » devant Monsieur le Maire — soit une union sur sept. Forcément suspect aux yeux des autorités, qui, lutte contre l'immigration « non maîtrisée » oblige, sont obsédées par les mariages blancs. Les amoureux font donc l'objet d'une enquête serrée au cours de laquelle leur vie intime est disséquée. Par des agents consulaires à l'étranger, par les forces de l'ordre en France. Vérification de l'existence d'une vie sexuelle, enquête de voisinage, visite du domicile conjugal, tous les moyens sont bons pour traquer la « fraude ».

Ce mercredi 16 juillet, le collectif « Les Amoureux au ban public » lance une campagne nationale pour dénoncer cette intrusion abusive dans la vie privée. D'autant que, comme le souligne Nicolas Ferran, président du collectif, « neuf enquêtes sur dix concluent à la réalité du mariage. Ce harcèlement n'est destiné qu'à lutter contre le mariage binational ».

Nom, prénom, date du coït

Avant son mariage, Martine, Française, subit un entretien au consulat français du Maroc, préalable à l'obtention du CCM (certificat de capacité à mariage), sans lequel aucun Français ne peut se marier à l'étranger. « La fonctionnaire m'a dit texto : « Ma pauvre dame, je vous comprends. Les Marocains sont des amants exceptionnels. » Voyant que je ne me démontais pas, elle m'a demandé : « Avec votre conjoint, vous couchez où quand vous êtes au



Maroc? ». » Martine refuse de répondre. Elle obtient quand même le document et se marie au Maroc en juin 2006. Puis, elle rentre seule en France. Dès son retour, elle réclame la transcription de son union sur les registres d'état civil français — nécessaire à la demande de visa de son mari. Second entretien, cette fois à la gendarmerie. « Gênee, la fonctionnaire m'a demandé si le mariage avait été consommé et à quelle date. »

Selon le ministère de l'Immigration, puisqu'« il s'agit de savoir si c'est un mariage d'amour ou non, des questions embarrassantes sont possibles ». Dans les prochaines directives du gouvernement, il sera sûrement suggéré aux fonc-

tionnaires de vérifier si l'hymen de la future mariée est toujours intact...

Après l'entretien vient la visite à domicile. Là, les policiers cherchent des preuves de « communauté de vie ». Type petites culottes de Madame dans le linge sale, ou brosse à dents de Monsieur dans la salle de bains. Toujours selon le ministère, rien d'anormal : « Les policiers peuvent utiliser tous les moyens lambda d'une enquête. » Y compris les questions — indiscrettes — au voisinage. Et malheur aux couples qui ne se roulent pas des patins devant la boulangerie, ou dont les parties de jambes en l'air ne réveillent pas les voisins.

CHRISTELLE MENSAB